Réseau départemental « Transitions, planification et aménagement » - DDT des Ardennes – Septembre 2023

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ?

L'exemple des PLUi de

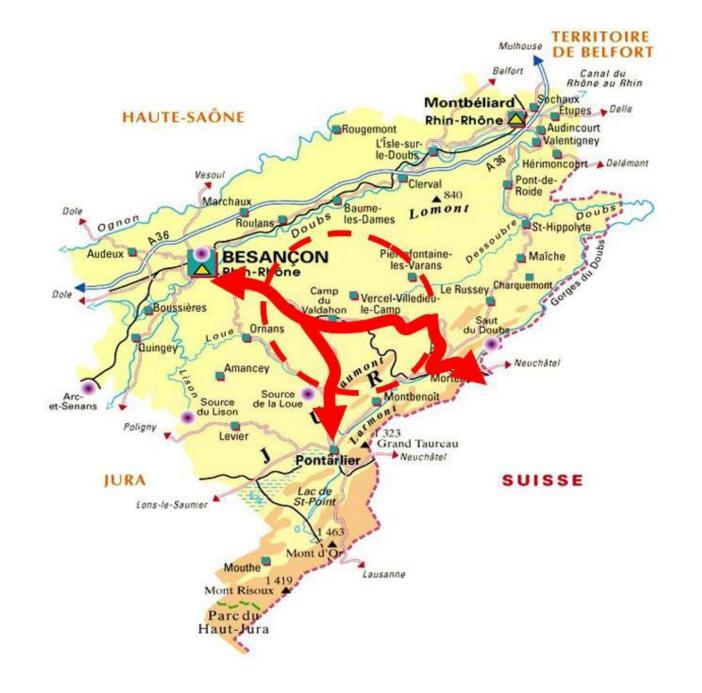
la CC des Portes du Haut Doubs

François Tacquard

La CC des Portes du Haut Doubs est très attractive.

Elle est un espace résidentiel, de respiration par rapport aux pôles voisins.

Elle est un territoire de développement économique local.



Elle est un espace de qualité, aux riches atouts naturels et patrimoniaux.



Des paysages agraires de qualité grâce à une agriculture vivace et à la filière Comté



De beaux villages typiques

Des atouts des l revers

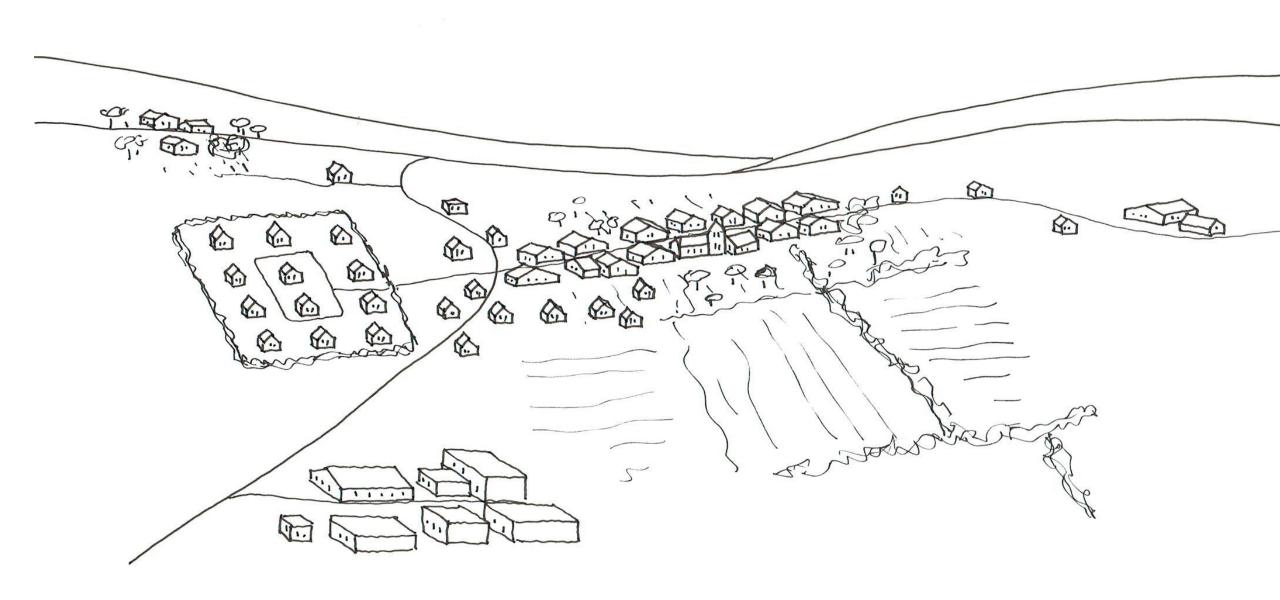
Principalement concernant la qualité du développement des villages, avec un certain gaspillage dans la consommation de l'espace et une qualité médiocre des nouveaux tissus urbains.







Une qualité affaiblie par un développement récent un peu confus.



Le modèle agricole actuel peut poser des problèmes de gestion de l'espace rural, avec la disparition des landes, des bocages et des murgers, et des vergers



Evolution des haies bocagères entre 1961 et aujourd'hui à Epenouse.

La ceinture de jardins verger autour du village est en cours de disparition



Les vergers de Villers-la-Combe en 1960 et aujourd'hui



Les vergers de Naisev-les-Granges en 1960 et aujourd'hui

Le projet (PADD)

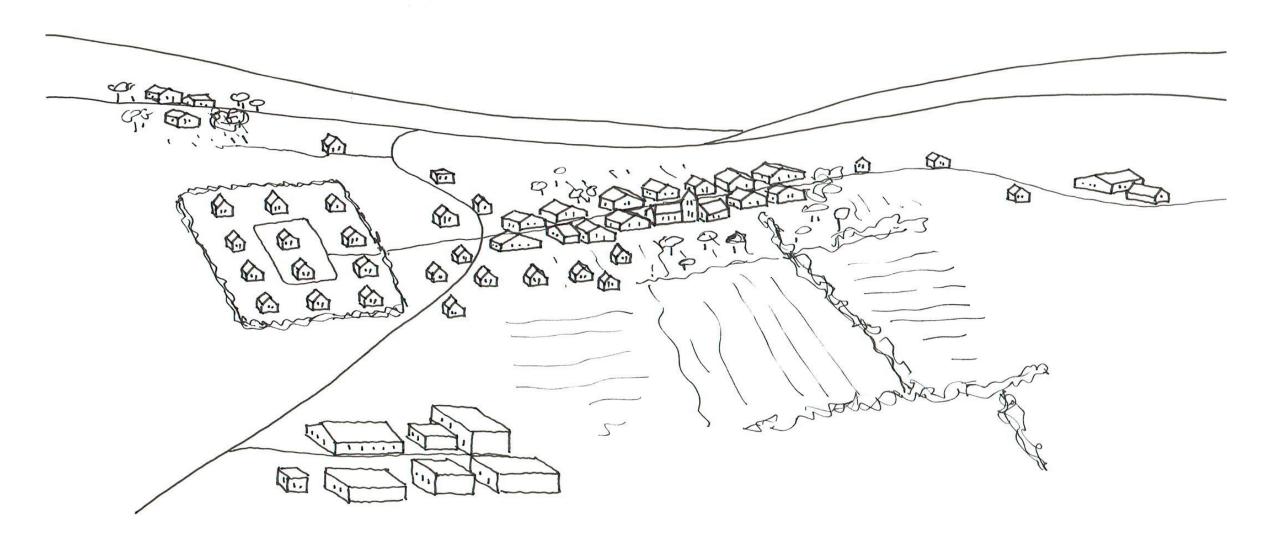
Comme la loi le prescrit désormais, le développement du territoire doit être accompagné d'objectifs de densité de logements plus ambitieux que dans le passé.

Le PLUi a des objectifs de densités plus fortes qu'aujourd'hui pour un développement durable et économe de terre agricole.

Indiquons que les densités proposées ne sont que des moyennes.

	Densités proposées dans le PLUi	Densités proches de la situation actuelle
Village	15 logts/ha	8 à 10 logts/ha
Bourg relais Les Premiers Sapins, Etalans et Avoudrey	20 logts/ha	10 à 15 logts/ha
Bourg centre Vercel, Pierrefontaine, Orchamps-Vennes et Bouclans	25 logts/ha	15 à 20 logts/ha
Valdahon	45 logts/ha	30 à 35 logts/ha
	Consommation en espace naturel	
	117,1 ha	213 à 164 ha

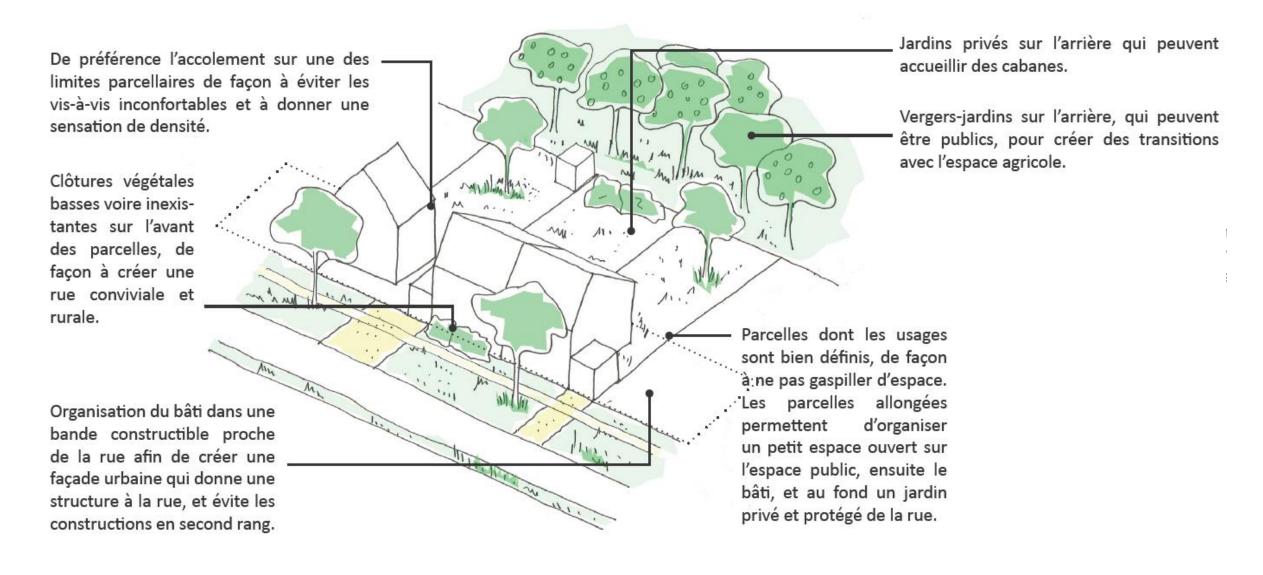
Encourager un urbanisme plus frugal et plus respectueux de la qualité patrimoniale des villes et villages.



Économiser l'espace avec des formes urbaines plus compactes et qualitatives, respectant la sitologie de chaque ville ou village ; optimiser davantage l'espace en densifiant les « zones de mitage » récent et en créant des nouveaux quartiers plus denses et plus qualitatifs



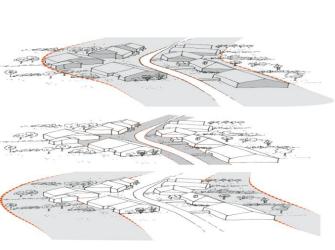
Fabriquer de nouveaux quartiers avec plus d'ambition et tendre vers la construction d'écoquartiers qui respectent les principes du développement durable, en cherchant à réduire leur empreinte écologique.



Préserver la structure patrimoniale des villes et des villages

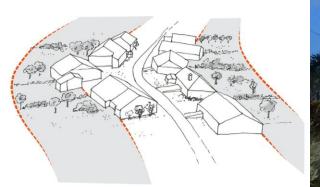
Dans les rues patrimoniales, les spécificités architecturales sont à conserver.





Les fermes doivent garder leurs caractéristiques et spécificités (Fallerans)

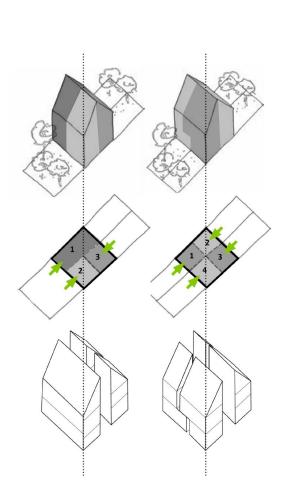
Préserver les vergers et jardins





Les vergers et jardins sont des espaces de respiration qui valorisent les vieilles fermes (Bouclans - Ambre)

Réhabiliter et valoriser, en y aménageant plusieurs appartements, les nombreuses vieilles fermes, ce qui permettrait de limiter la consommation d'espace













Recréer ou renforcer des rue et places qui favorisent la vie sociale et les rencontres entre générations



Retrouver le caractère rural du territoire avec des clôtures basses qui ne bouchent pas la vue



Les végétaux participent à la qualité de la rue



Les végétaux participent à la qualité de la rue

Organiser la mutation des anciens complexes agricoles en friche, situés dans les villages

Ces friches (ou futures friches) agricoles devraient changer de destination et faire l'objet d'opérations de rénovation villageoise (à travers des OAP), soit en zone d'habitat, soit en zone artisanale.



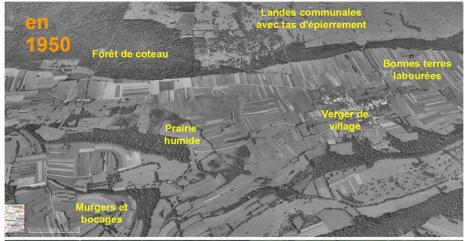
Définir le devenir de l'habitat isolé et assurer les conditions de la préservation des constructions patrimoniales



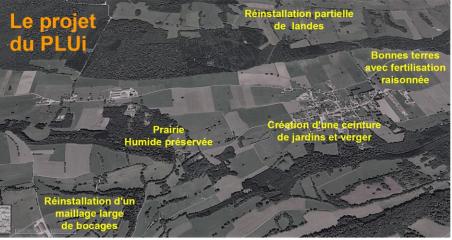
Gérer qualitativement les paysages agraires

Favoriser une occupation agricole qui respecte les terroirs, qui préserve les paysages et qui enrichit la biodiversité :

- * encourager la restauration d'un maillage minimum de haies bocagères quand elles ont disparues ; et à l'inverse permettre leur restructuration dans les secteurs où elles sont encore bien présentes,
- * encourager le retour à la lande d'une partie de celles broyées et « intensifiées »,
- * les zones humides sont aujourd'hui strictement protégées,
- * préserver, recréer des ceintures de jardins / vergers autour des noyaux anciens des villages.





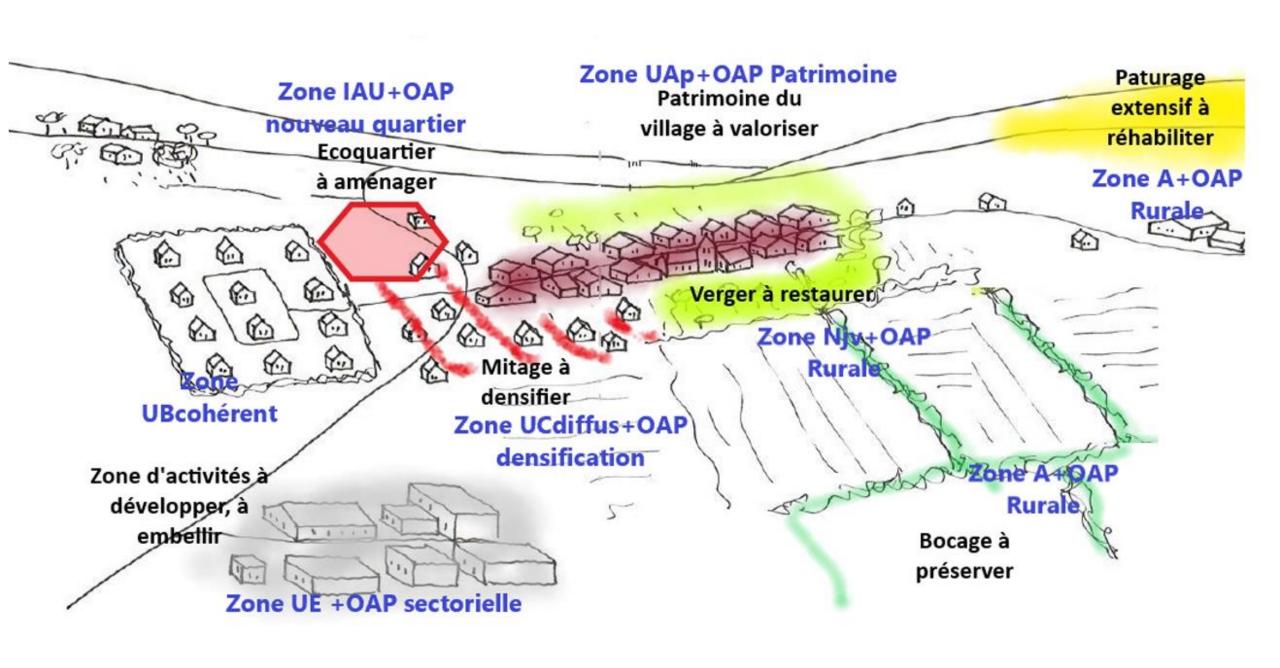




PLUI VALANT SCOT de la CCPHD Le zonage et le règlement

Octobre 2021

DAT Conseils SARL d'architecture Armelle Lagadec et Mathilde Kempf Cabinet A. Waechter Sarl



Voire

Exemple d'un Village

3 zones U (UAp, UBco, Ucdi)

1 zone AU



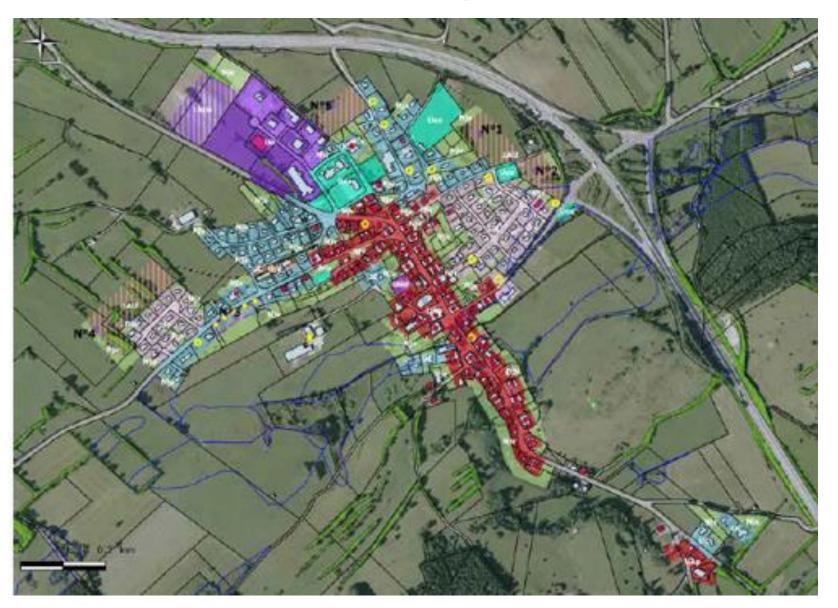
Les Premiers Sapins - Nods

Exemple d'un Bourg-relais

7 zones U

(UAp, UBco, Ubde, Ucdi, UCorg, UE, UEs)

2 zone 1AU (1Au, 1AUe)



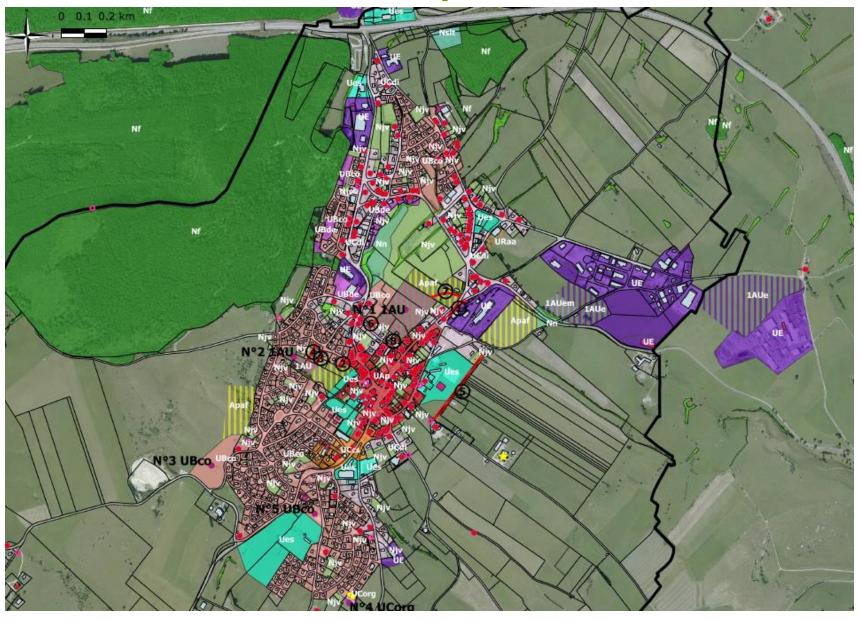
Exemple d'un Bourg-Centre

8 zones U

(UAp, UBco, Ubde, Ucdi, UCorg, UCcs, Ues, UE)

3 zones 1AU (1Au, 1AUe,1AUem)

Orchamp-Vennes



Valdahon

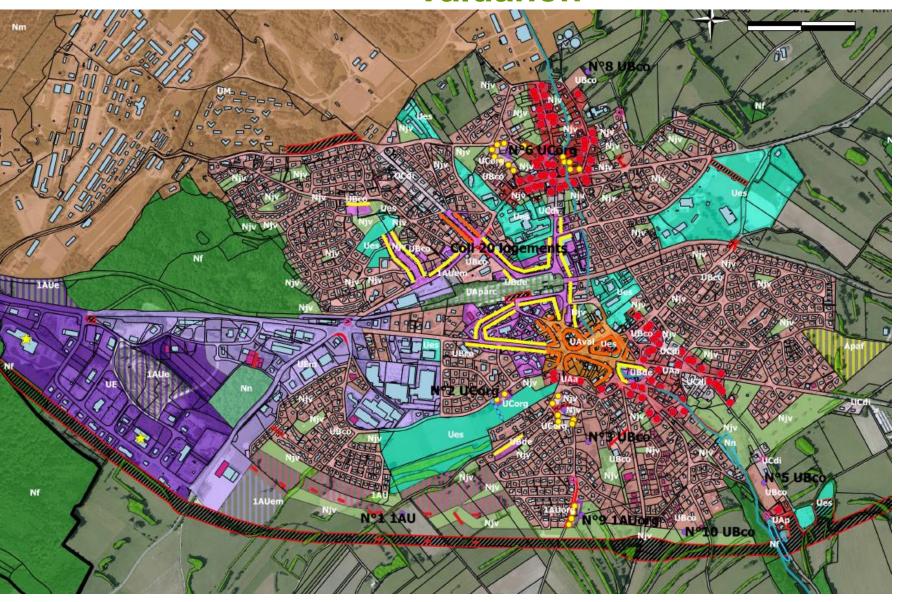
La Ville

11 zones U

(UAp, UAparc, Uaval, UBco, Ubde, Ucdi, UCorg, Ues, UE, UEM, UMil)

3 zones 1AU

(1Au, 1AUe,1AUem)

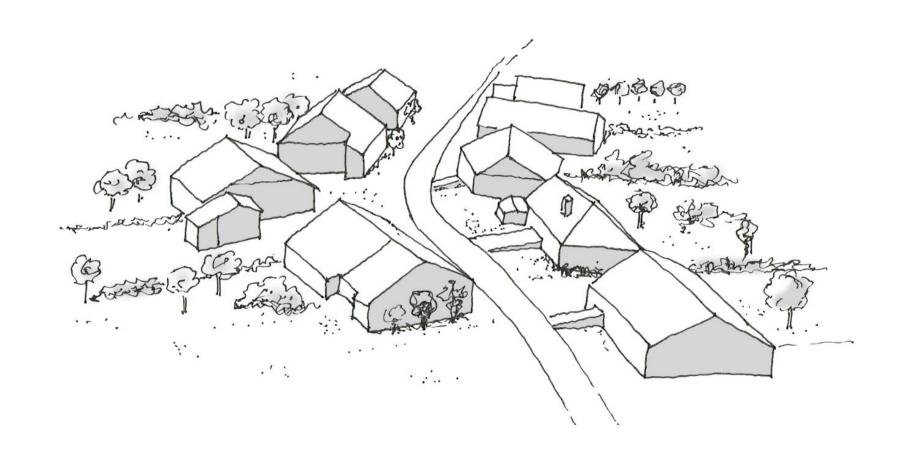


La Zone UA

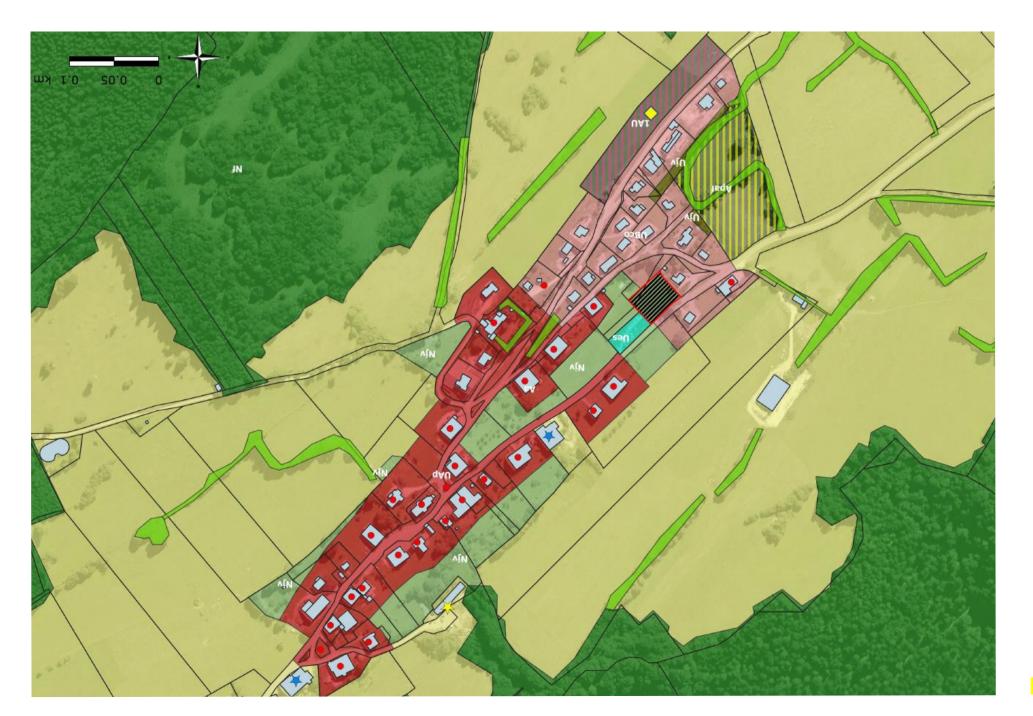
La zone du patrimoine historique

UAp : Le patrimoine préservé

Le vieux village ou le vieux bourg



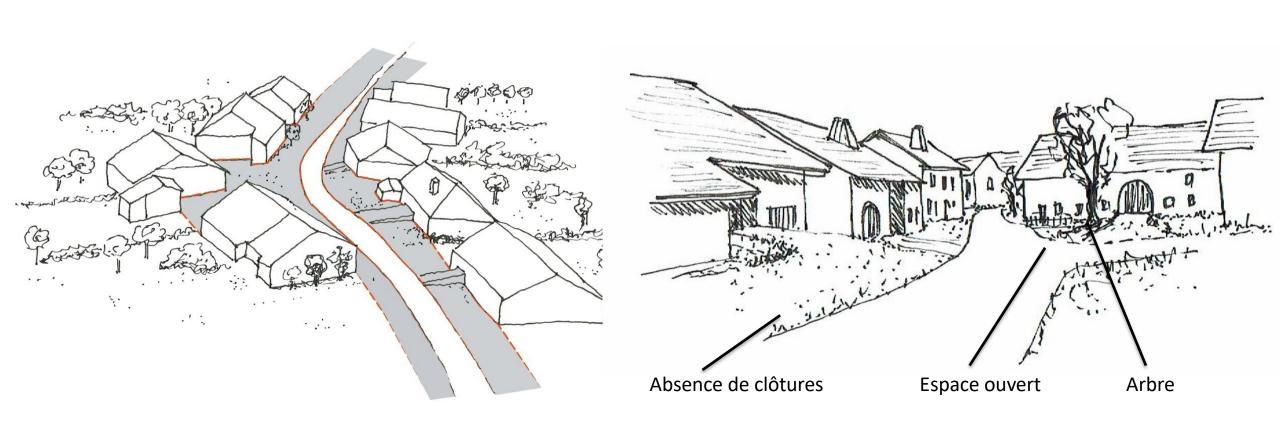






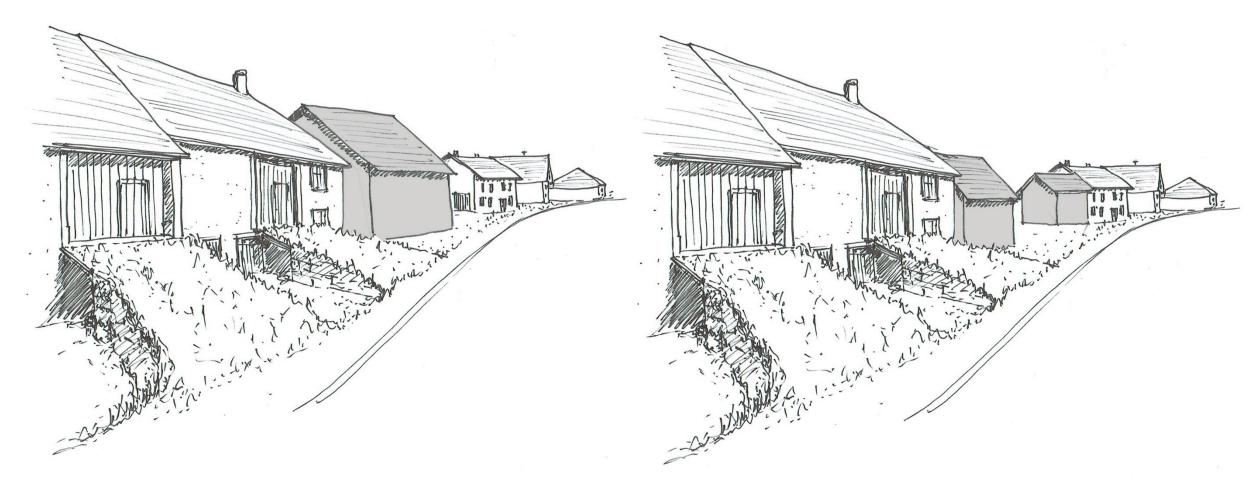


I. <u>Destinations et usages des sols</u> Toutes les activités sont autorisées, sauf celles qui créent des nuisances.



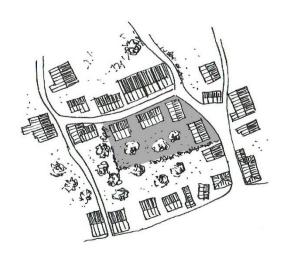
En zone UAp : l'objectif est la préservation du patrimoine et le respect de la silhouette de la rue

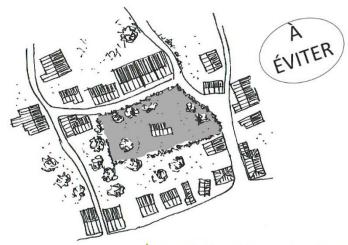
II. Caractéristiques urbaines et architecturales en zone UAp Conserver les vielles fermes, insérer en continuité les nouvelles construction



Nouvelles constructions : en continuité avec les bâtiments existants, avec si possible des grands volumes Toitures deux pans, rouges, matériaux traditionnels, clôture basses et transparentes

Principes d'urbanisme en zone patrimoniale





Exemple d'aménagement - valeur non réglementaire



Landresse - OAP 2 Schéma ayant valeur réglementaire



Alignement des bâtiments Bande constructible

Espaces verts communs Bande constructible habitat individuel, en bande

Terrain privé non constructible, sauf pour une cabane de jardin

Secteur NJardin-verger (Njv)



Sens de faîtage

Bande enherbée à l'avant des bâtiments qui crée une placette publique

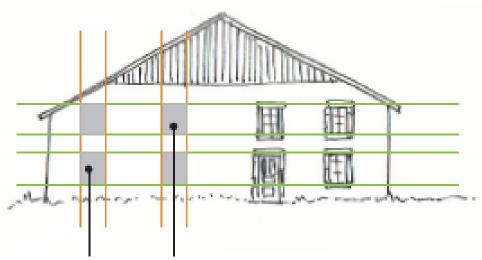
Préservation du végétal existant en cœur d'îlot



II. Caractéristiques urbaines et architecturales en zone UAp (suite) Préserver les caractères et façades patrimoniales des vielles fermes lors des transformations

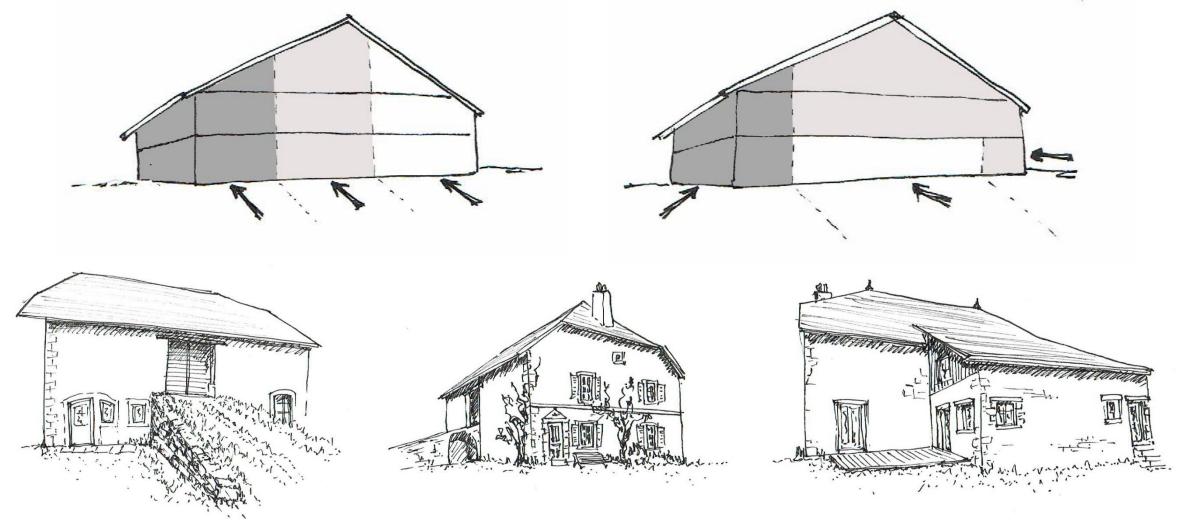


De nouvelles ouvertures qui tiennent compte de l'existant



Lorsque l'on crée de nouvelles ouvertures dans une façade maçonnée, il faut les insérer dans la trame existante, c'est-à-dire respecter les mêmes espacements horizontaux et verticaux que ceux qui séparent les anciennes ouvertures

Encourager la division des anciennes fermes en plusieurs logements = préserver les espaces de jardin-verger environnants

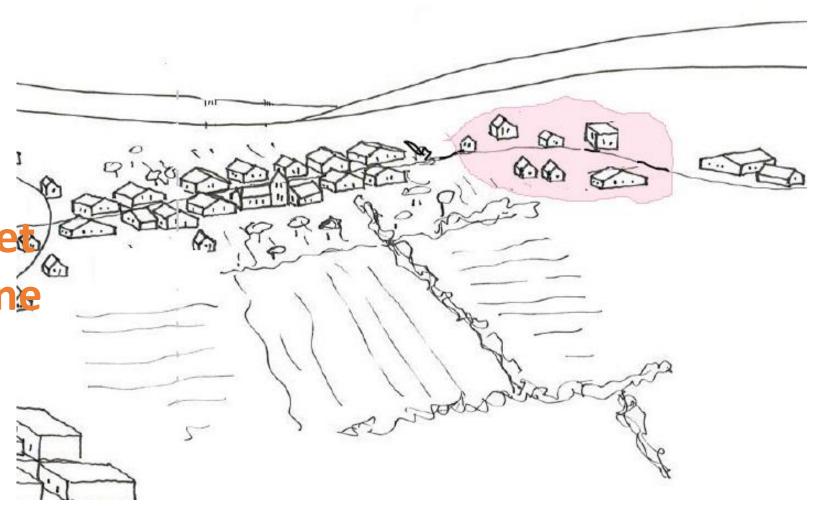


Exemples de subdivisions de fermes en plusieurs logements, économes et qualitatives

Des secteurs d'urbanisation hétérogène et peu dense

La Zone UCdiffus

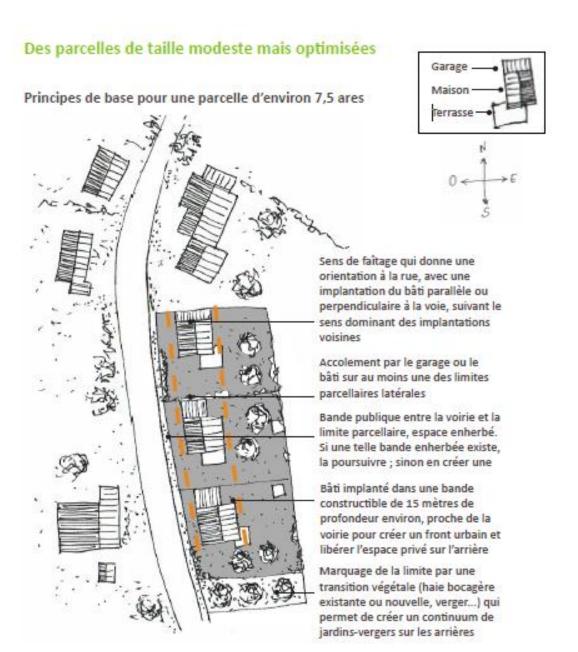
UC diffus: Densifier et retrouver une certaine cohérence





La Zone Ucorganisée

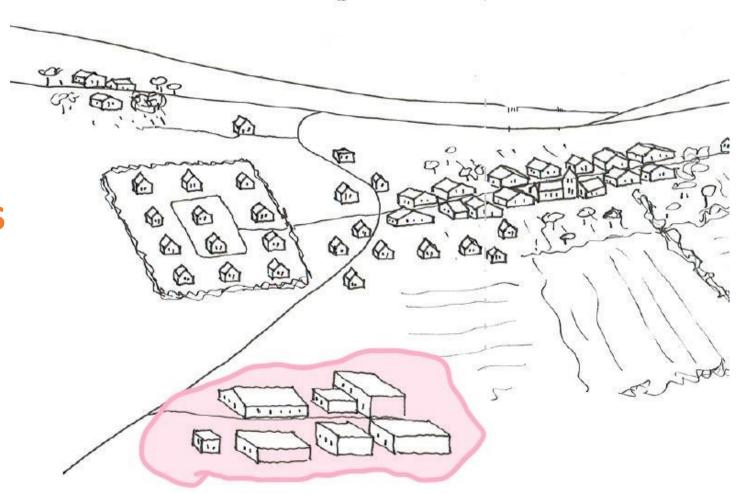
Dans une partie de rue actuellement libre, où il y a un enjeu patrimonial ou paysager, l'implantation des maisons est organisée pour être cohérente



La Zone UE économique

Accueillir les entreprises avec un urbanisme dense et qualitatif

Des zones économiques nombreuses, de qualité très variable







I. <u>Destinations et usages des sols en zone UE</u>.

La zone UEconomique est prévue pour les activités artisanales et industrielles

La zone UEconomique mixte est prévue pour les activités artisanales, industrielles et commerciales





Les bureaux et logements de services sont autorisés, sous condition

En zone UE : l'objectif est de faire un urbanisme dense et cohérent suite à un schéma de zone !

<u>Urbanisme et zones</u>
<u>d'activités dans le so de</u>
<u>l'Angleterre</u>
<u>Chard (11 000 hab)</u>

Les espaces des ZA sont construits à 90 %

Des opérateurs immobiliers interviennent pour éviter la vacance et l'abandon des batiments inutilisés



La Zone Njv ou Ujv

Recréer une zone de jardins verger autour du village est un objectif majeur du PADD

Retrouver des villages équilibrés entourés d'une ceinture de jardins vergers riche en biodiversité



La ceinture de jardins verger autour du village est en cours de disparition



Les vergers de Villers-la-Combe en 1960 et aujourd'hui



Les vergers de Naisev-les-Granges en 1960 et aujourd'hui

Les constructions en deuxième rang sont prohibées

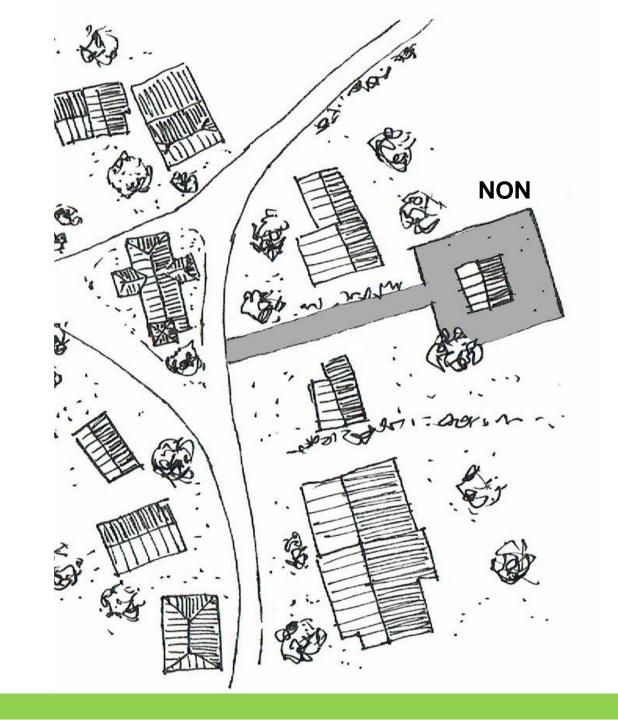
Les constructions en second rang (sans contact direct depuis la rue, avec un accès privé entre deux maisons existantes) posent problème :

Elle affaiblissent le patrimoine car elles grignotent les espaces de respiration des fermes et brouillent la lecture paysagère.

Elles gaspillent l'espace des jardins vergers derrière les maisons.

Elles empêchent aussi les développements futurs cohérents de la commune et les bouclages de voirie.

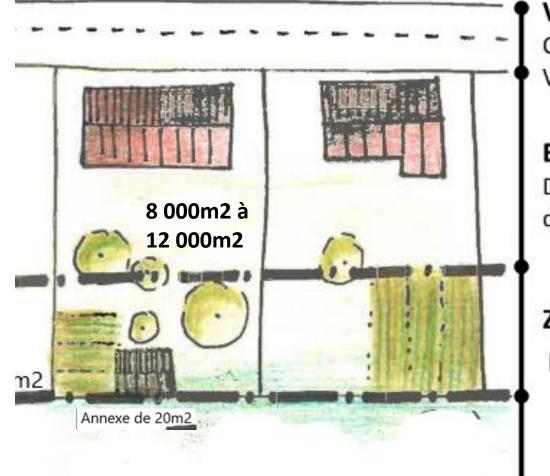
Elles sont sources de conflit de voisinage. Elles créent des problèmes de gestion avec la collectivité : qui entretient la voirie et les réseaux privés ?



Créer une zone de jardins – vergers autour du village est un objectif majeur du **PADD**



Créer une zone de jardins – vergers autour du village est un objectif majeur du **PADD**



VOIE PUBLIQUE

Carrossable Viabilisée (eau / électricité)

ESPACE CONSTRUCTIBLE

Distance de 30 mètres max. de l'alignement

ZONE DE VERGERS ET DE JARDINS

ZONE AGRICOLE